



République Française

Nouvelle-Calédonie

PROVINCE NORD

DIRECTION DE
L'AMÉNAGEMENT
ET DU FONCIER

BP 41 – 98860 – KONE

Tel. : 47.72.00

Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle (EPI) et matériel sur l'hôtel de la province Nord

FICHE DES BESOINS

Table des matières

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 – MODALITES D’EXECUTION	3
ARTICLE 3 – COMMANDE DES PRESTATIONS	3
ARTICLE 4 - DEFINITION DES PRIX	3
ARTICLE 5 – DUREE.....	3
ARTICLE 6 – CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES.....	3

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La prestation a pour objet de fournir et livrer des équipements de protection individuelle (EPI) et du matériel sur l'hôtel de la province Nord détaillés comme suit :

- Harnais antichute
- Longes
- Stop-chute
- Casque de protection
- Paire de gants
- Lunettes et sur-lunettes de protection
- Chaussures de sécurité
- Télémètre

ARTICLE 2 – MODALITES D'EXECUTION

L'essayage pour ajuster les articles aux tailles des agents pourra être faite la semaine du 29 septembre 2025. La livraison des articles se fera à l'accueil de la direction de l'aménagement et du foncier sur l'hôtel de la province Nord à Koonhê (Koné), **avant le vendredi 03 octobre à 15h00**.

ARTICLE 3 – COMMANDE DES PRESTATIONS

La fourniture des articles sera commandée par bon de commande.

ARTICLE 4 - DEFINITION DES PRIX

Les prix sont réputés fermes, non actualisables et seront rémunérés au forfait.

Le paiement de la prestation sera effectué à la réception des articles commandés.

ARTICLE 5 – DUREE

Le délai d'exécution est de **10 jours** à compter de la réception du bon de commande par le prestataire.

.

ARTICLE 6 – CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront classées selon le seul critère suivant :

- 60% sur le prix total de la prestation.
- 40% sur la conformité technique des articles.

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de remise des offres.